

SEANCE DU 6 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le six mai à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Maryline CROS, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Hélène LAGARDE, Lydia LAGARDE, Georges RODRIGUES, Michel TRONCHE

Absents : Elodie BARRES (excusée)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 31/03/2022
- Réhabilitation salle polyvalente : point sur les travaux
- Gestion des déchets : points de collecte
- Questions diverses

La délibération suivante est ajoutée à l'ordre du jour : restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et création de nouveaux locaux municipaux – avenant n° 2 au marché – lot 09A

Le procès-verbal du 31/03/2022 est adopté

OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT N° 2 AU MARCHE – LOT 09 N° 2022-14

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, des modifications et des ajustements au marché initial s'avèrent nécessaires : supplément de prix dalles PVC et supplément de surfaces.

Lot n° 09 : Revêtement des sols

Montant initial du marché : 48 898,60 € HT, soit 58 678,32 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 593,32 € HT, soit 711,98 € TTC

Montant de l'avenant n° 2 : 1 729,73 € HT, soit 2 075,68 € TTC

Nouveau montant du marché : 51 221,65 € HT, soit 61 465,98 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 pour le lot 09 avec l'entreprise SARL FLOTTE Michael (8 rue du rocher 15000 AURILLAC)

QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation salle polyvalente : un avenant relatif à une plus-value sur la peinture doit être signé avec l'entreprise TS Habitat.

Des subventions complémentaires pour la restructuration du bâtiment de l'ancienne école ont été demandées.

Déchets : information sur les points de collecte envisagés.

Déviations RN 122 : deux réunions sont programmées.

Une commission solidarité composée de Marie-Line HALLEUR, Jean-Jacques CRAPET, Laetitia LACOSTE, Elodie BARRES et Marylin CROS est créée.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,